



PROCES-VERBAL

Comité Directeur

Réunion du : Vendredi 11 juin 2021

Présidence : MORACCHINI Jean-René

Vice-Présidents : BASTERI Dominique -

Trésorier : PAOLACCI Jean-François

Secrétaire Général :

Secrétaire Général Adjoint : GRASSI Didier

Membres : - GARDELLA Sandra - PERFETTI Jean Claude - PERI Jeanne
- - Pierre MARIOTTI (visioconférence) - ROMBALDI Antoine- CASANOVA
François - PROFIZI Patrick

Excusé (s) : Dr. ANTONINI Danielle SORBARA Michel EMMANUELLI
Antoine RISTERUCCI Franck AIROLA Jean-Luc PELE Cédric FERRANDI
Henri DEBRAY Dominique

Assiste(nt) : SALADINI David (Directeur Administratif) – FONTANA
Pierre (CTR visioconférence) –VAUZELLE Yoann (CTD)

Approbation du procès-verbal :

Le Comité Directeur procède à l'approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2021.

Civilités :

Le Comité Directeur présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- M. Francis THIERY fondateur et éducateur du FC Borgo
- M. Jean FIORI ancien joueur de l'EG Salines et dirigeant de l'AS des Cannes
- M. Jean-Louis PANISI ancien joueur de l'EF Bastiaise
- M. Augustin BASSI ancien président du RC Solenzara
- M. Angelot MORDICONI ancien joueur du GC Lucciana
- M. Toussaint TEMPESTINI ancien joueur du CA Bastia et de l'EF Bastiaise
- M. Fanfan TAGLIAGLIOLI président de l'association GFC Ajaccio
- M. René GHIGI ancien secrétaire de l'AC Ajaccio et du GFC Ajaccio
- M. Paul FABIANI ancien trésorier de la Ligue Corse de Football

Informations locales et nationales :

- FFF → séminaire « football handicap » → Pierre FONTANA
- DTN → visite reportée à septembre
- FFF → Discipline :

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs (PV COMEX 6 mai 2021).

- FFF → Budget :

Le budget de la fédération, pour la saison 2021/2022 est présenté avec un déficit de 5,7 millions d'euros

De plus un Plan de Sauvegarde de l'Emploi est en discussion, avec la perspective de supprimer 26 emplois.

- Licence volontaire :

Afin d'identifier le plus grand nombre de personnes impliquées dans les clubs d'une manière ou d'une autre et de valoriser l'implication bénévole dans les clubs, l'Assemblée Fédérale du 12.03.2021 a décidé la création d'une nouvelle licence dénommée licence « volontaire »

Une information complète est adressée aux clubs.

Point RH :

L'activité de la Ligue revenant à son niveau habituel, le comité directeur valide une reprise du personnel administratif au 1^{er} juillet à 100%.

En raison d'une charge de travail optimale en cette période de l'année, les congés seront pris à compter du mois de septembre (accord avec le personnel).

Point IR2F :

- BMF :
 - Classique formation discontinuée → 22 candidats
 - En apprentissage :
 - Au sein de l'ACA → 17 candidats

- L'organisation au sein du SC Bastia est reportée à la saison prochaine
- Mise en place de 3 modules avec la ligue de rugby et de 2 modules avec le STAPS
- Point CALIOP : la prochaine réunion de l'IR2F mettra la certification CALIOP au programme avec une visite de la FFF prévue en octobre 2022.

Point technique :

- Détections :
 - Suspension des opérations inter-ligues et CN U13
 - Maintien pôle espoirs
 - Sampiero VENI reçu au Pôle France Futsal
- Label jeunes :
 - Fin de la campagne de labélisation à l'USC CORTE
 - Clubs labélisés : ACA, SCB, GFCA, USCC
- Foot à l'école :
 - Fin des opérations foot à l'école
 - Concours dans les 3 sections sportives
 - Ouverture d'une section sportive féminine au collège de Lucciana
- Opération fédérale : mise en place cet été de l'opération Street Futsal
- Formation :
 - BMF saison 20/21 : 10 reçus sur 18 candidats

Tarifs 2021/2022 et aide aux clubs :

Le Comité Directeur, conscient des éventuelles difficultés financières liées à la crise sanitaire, décide pour la nouvelle saison :

- Aucune augmentation tarifaire
- La gratuité des engagements pour la saison 2021-2022, pour un coût total avoisinant 19000€.
- Une commande de ballons en partenariat avec NIKE de 40000€

De plus, la Ligue sera vigilante sur la situation particulière de chaque club et une étude au cas par cas, permettra d'accepter une demande circonstanciée d'étalement de la dette.

Renouvellement des commissions :

Toutes les commissions sont renouvelées à l'identique.

Sporting Club de BASTIA : réception des dirigeants (Claude FERRANDI et Marc Antoine LUCA).

Les dirigeants du Sporting Club de BASTIA souhaitent l'intégration de leur équipe réserve en Régional1, pour la saison 2021-2022 pour des raisons, liées à l'équipe première et aux conditions sanitaires qui ont empêché l'équipe évoluant en R2, de disputer ses chances d'accession au cours des deux dernières années. Il n'est cependant pas possible de donner une suite favorable à cette demande, qui serait contraire à l'article 137 des règlements généraux de la FFF, aux décisions du COMEX du 24 mars 2021 et du 6 mai 2021.

De plus elle serait pénalisante pour les clubs de R1, visant l'accession en National 3.

Un courrier explicite sera adressé au Sporting Club de BASTIA.

Courriers et questions diverses :

- Pascal PAOLI : demande d'intégration de la commission féminine → validée
- 40 ans de la victoire du SCB en coupe de France → la ligue sera présente sur un stand
- Statut rural : validation pour les clubs : AS Santa Reparata, AS Capi Corsu, AS Vezzani, AS Antisanti, FC U Niolu

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.